



Consensus: le port du masque est important pour lutter contre l'épidémie

Un nombre croissant d'études scientifiques montrent que porter un masque réduit les risques d'infecter autrui ainsi que soi-même. Le port du masque doit être obligatoire lorsqu'on ne peut garantir la distance physique et le traçage des contacts, notamment dans les espaces intérieurs.

Alors que la question du port du masque était vivement débattue dans les médias durant la première phase de l'épidémie, la Task force scientifique nationale COVID-19 recommandait en avril 2020 l'implémentation généralisée du port du masque lorsque la distanciation physique ne peut être assurée. Depuis, un nombre croissant d'études scientifiques montrent que le port du masque peut en effet contribuer de manière très importante à endiguer l'épidémie.

Premièrement, porter un masque protège autrui: le masque retient les gouttelettes microscopiques qui sont présentes dans l'air expiré par une personne saine ou malade. Elles restent en suspension dans l'air et peuvent infecter d'autres personnes, en particulier dans les espaces intérieurs et dans lesquels l'air est peu renouvelé. Même si les masques ne devaient retenir qu'un nombre réduit de gouttelettes, ils auraient probablement un impact très fort sur l'épidémie. Ils pourraient notamment freiner les transmissions dues aux porteurs qui n'ont pas encore de symptômes (par exemple sans toux) et qui selon les estimations sont aujourd'hui responsables d'environ la moitié des infections.

Deuxièmement, les masques d'hygiène protègent ceux et celles qui les portent: ils réduisent les risques d'infection d'environ un tiers, selon une méta-analyse basée sur 44 publications scientifiques qui est parue en juin 2020 dans la revue médicale *The Lancet*. Il est à noter qu'aucune étude n'a montré d'effets négatifs du port du masque, comme le fait qu'il serait susceptible de décourager le respect d'autres mesures d'hygiène. Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur le fait que le port du masque constitue une mesure pragmatique et efficace pour réduire la propagation du SARS-CoV-2. Des instances telles que l'OMS ou la CDC américaine le recommandent désormais.

Au vu du faible nombre de personnes portant des masques en fin juin 2020, nous recommandons que le port du masque soit obligatoire dans les cas où l'on ne peut assurer le maintien d'une distance physique entre les gens et où l'on ne peut garantir le traçage des contacts. En raison des transmissions par des gouttelettes microscopiques en suspension, il s'agit d'une mesure particulièrement importante pour les espaces intérieurs, notamment dans les transports publics.

Porter un masque protège la communauté et constitue un acte altruiste. Il est difficile pour une personne de le faire de manière volontaire lorsqu'elle voit qu'elle fait partie d'une minorité. Le port obligatoire du masque résout ce problème. L'obligation du port du masque doit être accompagnée par une campagne de communication expliquant ses bénéfices individuels et pour la communauté, les manières correctes d'utiliser un masque ainsi que l'importance de continuer à suivre les règles d'hygiène et de distanciation physique.